

MÉTROPOLE

GRAND LYON



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Lyon, le 10 juin 2024

La Métropole de Lyon et la Fondation Apprentis d'Auteuil signent un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de 27,5 millions d'Euros

La Métropole de Lyon, engagée dans les politiques publiques de Protection de l'enfance, renforce son engagement avec la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de 27,5 millions d'euros avec la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la période 2024-2028. La signature de ce CPOM marque un partenariat solide et durable visant à sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'établissement Providence Saint-Nizier. Ce CPOM incarne un engagement commun envers des objectifs ambitieux pour protéger et accompagner les enfants et adolescents en difficulté sur le territoire.



Lucie Vacher, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon et Nicolas Truelle, Directeur Général d'Apprentis d'Auteuil

Le CPOM : un outil stratégique pour renforcer les politiques de protection de l'enfance

La Métropole de Lyon coordonne les actions de prévention et de protection de l'enfance, garantissant un accueil de qualité en lien avec les services et établissements habilités. **La Métropole utilise pour la première fois un CPOM pour renouveler les relations techniques et financières avec les organismes gestionnaires de dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance.** Ces contrats permettent de déterminer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs sociaux de manière plus efficace.

Le CPOM présente des avantages significatifs par rapport aux contrats annuels. En plus de garantir une sécurité financière aux organismes bénéficiaires, il permet aux établissements une stratégie planifiée sur plusieurs années et assure donc une stabilité durable. En favorisant une vision à long terme, il optimise l'efficacité opérationnelle et l'organisation des ressources humaines et matérielles. Il renforce également la motivation des équipes en leur offrant une perspective claire et cohérente pour atteindre leurs objectifs sur le long terme.

Le CPOM permet la contractualisation d'objectifs afin de répondre aux attentes fixées par l'autorité de tarification en lien avec le schéma directeur de l'enfance 2023-2027 :

- **La projection pluriannuelle des moyens budgétaires** : offrir une visibilité accrue sur les perspectives des dispositifs concernés.
- **La simplification administrative et budgétaire** : faciliter la gestion pour la métropole et les gestionnaires.
- **Le renforcement du pilotage des projets** : améliorer les échanges et la supervision des projets portés par les gestionnaires.
- **La régulation des relations** : établir des règles communes et des bilans formalisés.

Actions et initiatives de la Fondation Apprentis d'Auteuil

Grâce à ce contrat, la Fondation Apprentis d'Auteuil s'engage à **renforcer la qualité de la prise en charge au sein de l'établissement Providence Saint-Nizier**, notamment par :

- l'augmentation des effectifs pour un encadrement optimal,
- le déploiement du **service de placement externalisé** (Service d'Accompagnement Educatif en Famille) par l'augmentation du nombre de mesures concernant les enfants de plus de 6 ans,
- le développement du **service des familles d'accueil spécialisées** afin d'accompagner les enfants à profils complexes,
- la conduite d'**une démarche de projet d'établissement** alignée avec les orientations du CPOM,
- l'adaptation **des infrastructures par la réhabilitation et la mise en conformité des locaux.**

L'établissement Providence Saint-Nizier joue un rôle crucial en offrant un soutien décisif aux enfants et aux familles en difficulté. Pour les enfants, il constitue un environnement sûr, loin des situations de danger ou de maltraitance, essentiel à leur bien-être physique et psychologique. Pour les familles, l'établissement propose un soutien et un accompagnement essentiels, favorisant l'apaisement de situations familiales parfois complexes.

Pour Lucie Vacher, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

« La signature de ce CPOM représente un engagement fort et durable pour les enfants, les adolescents, et leurs familles. Ce partenariat réaffirme l'engagement de la Métropole de Lyon et d'Apprentis d'Auteuil envers les jeunes et leurs familles, afin de construire ensemble un avenir meilleur et plus serein pour ceux qui nous sont confiés ».

Pour Nicolas Truelle, Directeur Général d'Apprentis d'Auteuil :

« Grâce à ce contrat pluriannuel, l'établissement Providence Saint-Nizier d'Apprentis d'Auteuil renforcera son projet éducatif en cohérence avec les objectifs de la Métropole de Lyon, afin d'accompagner les enfants, les adolescents et les familles qui nous sont confiés. »



Photos disponibles via [LIEN](#)

Contact presse

Marion Morel – Attachée de presse

Marion.morel@grandlyon.com

Tél : +33(0)6 77 04 30 39